

PRÉFECTURE
Secrétariat général
Service de coordination des politiques publiques
Section coordination des installations classées
pour la protection de l'environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- ➔ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Plou
- ➔ **DEMANDEUR** : **Société EOLE PLOU SAS** - Siège social : 2, place du Pontifroy à Metz (57 000)
- ➔ **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : commune de Plou – lieu dit « Les Boulards »
- ➔ **DUREE DE L'ENQUÊTE** : **32 jours**, du lundi 10 février 2020 à partir de 8h30 au jeudi 12 mars 2020 jusqu'à 17h00
- ➔ **LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE** comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant est déposé sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr) et à la mairie de Plou où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront être adressées directement au commissaire enquêteur à la mairie de Plou pendant la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête. Le public pourra également formuler ses observations, pendant la durée de l'enquête, à l'adresse électronique suivante : pref-ep-plou@cher.gouv.fr. Ces observations seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr). Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie de Plou.

Ce dossier a été réalisé par Energreen services, 2 place du Pontiffroy, 57 000 Metz, filiale à 100 % du groupe UEM-Metz, et le bureau d'études Soleol (ecovent-ecosoleil), 1 rue Pierre Filliat, 07 000 Privas, 04 75 66 84 67, contact@soleol.fr – Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du maître d'ouvrage : société EOLE PLOU SAS, 2 place du Pontiffroy, 57 000 Metz, M. WANNENMACHER Michel et UMBER Laurent, directeurs, 03 87 34 44 69, l-umber@uem-metz.fr ou M. VERDIER David, responsable du développement 06 88 61 93 52, david.verdier@soleol.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète du Cher – secrétariat général – service de la coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement – place Marcel Plaisant – CS 60022 - 18 020 Bourges CEDEX - dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

M. Eugène BONNAL, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Plou les :

- ➔ lundi 10 février 2020 de 8h30 à 11h30
- ➔ jeudi 20 février 2020 de 14h00 à 17h00
- ➔ vendredi 28 février 2020 de 8h30 à 11h30
- ➔ mardi 03 mars 2020 de 14h00 à 17h00
- ➔ jeudi 12 mars 2020 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Plou, à la préfecture du Cher – secrétariat général – service de coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire, la préfète du Cher prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.